



Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 13/03/2023

N/Réf : ZN/LJ/22078

Objet : Versement de l'intégralité du solde ISS en une seule fois – Modalités d'accompagnement fiscal

Monsieur le Ministre,

dans votre courrier en date du 16 novembre 2022 relatif aux suites du paiement de l'année de retard ISS 2020, vous vous engagiez à ce que les bureaux des ressources humaines mettent à disposition des agents concernés un courrier de la DRH du ministère attestant du caractère exceptionnel de ce revenu.

Par ailleurs, vous annonciez que les services sociaux accompagneraient en tant que de besoin les agents qui pourraient être impactés.

A l'approche de l'ouverture de la période de déclaration d'impôts sur les revenus 2022, je me permets donc de revenir vers vous pour savoir quand le courrier de la DRH du ministère attestant du caractère exceptionnel de ce revenu sera mis à disposition des agents et comment cette information sera transcrite dans les attestations fiscales annuelles au titre de 2022 qui seront mises à disposition des agents sur le site de l'ENSAP.

Je souhaiterais également connaître les modalités d'accompagnement par les services sociaux mises en œuvre pour les agents dont les prestations sociales seraient impactées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire général



Zainil NIZARALY

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

🌐 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20

📠 01 48 24 38 32

